

ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES

COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES

Déclaration du président du Comité du budget des finances à l'Assemblée, à sa dixième session tenue à New York, du 12 au 21 décembre 2011**Jeudi, le 15 décembre 2011**

Madame la Présidente, permettez-moi de vous adresser mes félicitations, ainsi qu'aux deux nouveaux vice-présidents, l'Ambassadeur du Ghana, M. Ken Kanda, et l'Ambassadeur de la Suisse, M. Markus Borlin, pour leur élection à la présidence l'Assemblée des États Parties.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire part des rapports des seizième et dix-septième sessions du Comité du budget des finances. Comme vous pourrez le constater, le volume de travail du Comité a considérablement augmenté et, dans les délais impartis et sur la base des informations disponibles, nous nous proposons de formuler une série de recommandations afin de parvenir, nous l'espérons, à l'approbation d'un budget équilibré, qui garantisse le bon fonctionnement de la Cour.

L'établissement du projet de budget pour 2012 a été rendu particulièrement difficile par l'accroissement du volume de travail de la Cour dans un contexte de crise financière internationale.

De plus, l'état des contributions fait apparaître une tendance à l'alourdissement des arriérés, ce qui risque de poser de sérieux problèmes de trésorerie à la Cour et pourrait affecter le recours au Fonds de roulement à l'avenir.

L'un des défis à relever, pour les États, consistera à décider s'ils veulent une Cour dont l'activité est déterminée par la demande ou, de préférence, par les ressources. Cette question attire l'attention sur la nécessité de fournir à la Cour des orientations stratégiques sur la façon de gérer la hausse des coûts, tant au niveau des sources de dépenses déjà connues que des situations nouvelles.

L'exercice d'évaluation du projet de budget-programme consiste principalement à mettre en rapport les ressources demandées avec les activités prévues pour l'exercice à venir et les affectations budgétaires de l'exercice antérieur. Toutefois, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner la possibilité d'avoir recours à d'autres mécanismes de financement et de prestation de services pour faire face au niveau accru des activités de la Cour.

Il y a également d'importants inducteurs de coûts connus qui exigent de la part de l'Assemblée une réflexion sur la meilleure manière de les traiter. À titre d'orientations sur la façon d'envisager ces principaux inducteurs de coûts, le Comité présente à l'Assemblée des États Parties les considérations stratégiques suivantes :

1. Parmi les principaux inducteurs de coûts, il y a l'assistance juridique et les nouvelles situations, y compris les renvois par le Conseil de sécurité. Les dépenses en assistance juridique dans l'affaire *Lubanga* auront vraisemblablement dépassé les 3 millions d'euros avant l'issue du procès. Selon le système d'assistance juridique établi, les coûts ne cesseront d'augmenter. Le Comité note avec satisfaction que la recommandation de réviser le système d'assistance juridique en place soit en cours d'examen. En guise de contribution à ce débat politique, le Comité a joint au présent rapport une annexe fournissant plus de détails ainsi que des propositions de modifications au système d'assistance juridique actuellement en place.

2. La nouvelle situation en Côte d'Ivoire et le renvoi par le Conseil de sécurité de l'ONU de la situation en Libye impliquent des dépenses supplémentaires à inclure au projet de budget-programme pour 2012. Dans la mesure où l'on ne peut faire de prévisions

concernant la Libye, le Comité avait recommandé que le Procureur fasse le point sur l'évolution de la situation sur le terrain et réévalue les besoins de son Bureau, afin de déterminer si la demande de crédits doit être maintenue à son niveau actuel ou si des coupes budgétaires sont encore possibles. N'ayant obtenu les informations requises que vendredi dernier, je ferai part oralement d'observations spécifiques pour cette situation et pour le budget supplémentaire relatif à la Côte d'Ivoire et aux coûts des éléments 2gv. Un tableau contenant les propositions d'ajustements sera distribué.

3. Le Comité a plusieurs fois invité la Cour à identifier les principaux inducteurs de coûts connus ou pouvant être prédéterminés, qui déploient leurs effets sur plusieurs années, comme notamment le remplacement des équipements, les locaux, et les coûts en personnel, et à en fournir une présentation claire à l'Assemblée, qui permette de garantir des prévisions claires et précises en matière de dépenses. Pour être en mesure de prévoir, dans de meilleures conditions, les augmentations de coûts lors d'exercices ultérieurs, le Comité recommande que la Cour établisse un document prévisionnel de ses dépenses à moyen terme sous la forme d'une annexe au projet de budget-programme pour 2012 ainsi que pour chaque budget annuel ultérieurement.

4. En outre, le Comité recommande également à la Cour de réexaminer le processus d'élaboration du projet de budget-programme et de faire rapport au Comité à ce sujet à sa dix-huitième session. La Cour devra veiller à ce que l'ensemble des programmes et sous-programmes tiennent dûment compte du contexte financier et qu'un processus effectif de hiérarchisation des priorités ait bien été mis en place.

5. Les coûts en personnel constituent une autre source majeure de dépenses, qui représente plus des deux tiers du budget annuel. Le Comité a renouvelé sa recommandation de maintenir les postes permanents à leur niveau et ce, jusqu'à ce que la Cour réalise une étude portant sur son tableau d'effectifs, assortie de justifications suffisantes.

6. La sensibilisation du public est un domaine important pour la mise en place et le maintien de l'assistance offerte à la Cour sur le plan international. La fonction de sensibilisation est toutefois fragmentée et prise en charge par différents organes de la Cour. S'il est vrai qu'une certaine diversification de la prise en charge peut s'avérer nécessaire, à un moment donné, la Cour aura besoin d'être orientée sur un niveau et un type de sensibilisation s'intégrant parfaitement au budget ordinaire à ce stade du développement de la Cour.

A. Macroanalyse

7. Le budget-programme proposé par la Cour pour 2012 s'élevait à 117 700 000 euros, ce qui représente une augmentation de 14 125 100 euros, soit 13,6 %, par rapport au budget approuvé pour 2011. Selon la Cour, cette progression est principalement due à la situation en Libye, dont le coût global s'élève à 7,2 millions, ainsi qu'à un accroissement de l'aide judiciaire, de l'ordre de 4,9 millions d'euros.

8. Il est important de noter que ces chiffres ne tiennent pas compte du budget supplémentaire présenté la semaine dernière par la Cour, qui se rapporte à la situation en Côte d'Ivoire et aux éléments 2gv des locaux permanents, et dont le montant total s'élève à 5,3 millions d'euros. Le montant total inscrit au projet de budget-programme pour 2012 était donc de 123 millions d'euros.

9. Un certain nombre d'autres dépenses ne figurent pas au projet de budget de la Cour, auxquelles les États Parties devront pourtant faire face, comme le Bureau de liaison auprès de l'Union africaine, budgétisé à hauteur de 432 400 euros, et la reconstitution du Fonds en cas d'imprévus, qui nécessite 2,2 millions d'euros pour qu'il puisse atteindre le niveau minimal requis de 7 millions d'euros. Donc, dans le pire cas de figure, le montant total du budget devrait, en réalité, être de 125,6 millions d'euros.

10. Le Comité a formulé ses recommandations à sa dix-septième session. La Cour en a calculé l'impact global et est parvenue à des ajustements d'un montant total de 5,6 millions d'euros.

11. Cette recommandation se fonde sur une analyse spécifique par grand programme et sur des recommandations d'ordre général applicables à l'ensemble des programmes de la Cour, à savoir :

12. Compte tenu de l'accroissement considérable du volume de travail, le Comité recommande que l'ensemble de ses recommandations communes aux divers programmes ne s'appliquent pas au budget 2012 proposé pour le Bureau de l'audit interne.

13. Le Comité a pris note que le projet de budget accusait une hausse globale des coûts de personnel de 2 960 000 euros. La hausse tenait en majeure partie à l'indexation de salaires et dans une plus faible mesure à la décision prise par la Cour d'améliorer les conditions d'emploi du personnel appartenant à la catégorie des administrateurs servant sur le terrain. À cet égard, le Comité réitère sa préoccupation quant au fait que cette décision n'avait pas été soumise à l'Assemblée pour approbation. Le Comité recommande que l'augmentation de la rémunération du personnel et l'amélioration de ses conditions d'emploi sur le terrain soient prises en charge par chaque grand programme. Cette recommandation s'applique au personnel temporaire. Le Comité a également renouvelé sa recommandation à la Cour d'entrer en contact avec la Commission de la fonction publique internationale, de façon à obtenir davantage d'explications sur les modalités et conditions selon lesquelles ledit régime commun trouvait application au sein de la Cour.

14. Le Comité a relevé l'augmentation générale de 19 % pour le poste des voyages à l'échelle de la Cour. Il est clairement ressorti que cette augmentation était en partie liée aux situations, mais le Comité a relevé que les voyages consacrés aux affaires courantes ou ne nécessitant pas de justifications avaient également atteint un certain degré. Le Comité recommande que chaque grand programme réduise son budget des voyages de 10 %.

15. S'agissant des formations, le Comité a relevé que, dans un certain nombre de cas, les formations se révèlent répétitives ou routinières. Dans un souci de hiérarchisation des besoins, le Comité recommande que les crédits pour la formation soient maintenus au niveau du budget approuvé pour 2011.

16. Le Comité a relevé avec inquiétude que les prévisions budgétaires en matière d'activités de conseils avaient augmenté de 74 %, avec une augmentation majeure dans presque tous les grands programmes. Alors que le recours aux services de consultants était absolument justifié dans certains cas, le Comité s'est dit particulièrement préoccupé par le fait que l'emploi excessif de consultants pouvait nuire à la discipline budgétaire et amener la Cour à perdre de vue la nécessité d'utiliser au mieux le personnel permanent et temporaire. En conséquence, le Comité recommande que les crédits prévus pour les services de consultants soient réduits de 10 %.

17. Le Comité a examiné plusieurs demandes de crédits supplémentaires pour les fournitures et accessoires. Toutefois, compte tenu de l'augmentation majeure des crédits alloués dans ce domaine et le taux d'exécution de 95 % pour l'exercice de 2011, le Comité recommande que le niveau des fournitures accessoires soit maintenu à celui du budget approuvé pour 2011.

18. Le Comité partage le point de vue de la Cour selon lequel le taux de vacance doit être maintenu à 8 % pour le grand programme II et à 10 % pour les autres grands programmes. Le Comité recommande que le taux de vacance de 8 % soit également appliqué au personnel temporaire.

Libye

19. La Cour a présenté une demande de budget supplémentaire aux fins d'accéder en 2011 aux ressources du Fonds en cas d'imprévus, pour un montant de 4 millions d'euros, à la suite du renvoi de la situation en Libye. Dans son projet de budget ordinaire, la Cour a établi qu'elle avait besoin de 7,2 millions d'euros pour couvrir le coût de la situation en Libye.

20. Le Comité a engagé un débat approfondi avec la Cour sur les besoins engendrés par la situation en Libye. Il était clair, au cours de cette session du Comité, que l'on était encore confronté à de nombreux facteurs inconnus, compte tenu de l'évolution rapide des

événements et de la situation incertaine sur le terrain, et notamment de la décision éventuelle des autorités libyennes d'engager des instances au niveau national.

21. Le Comité propose à l'Assemblée des États Parties d'adopter une approche ponctuelle du financement de la situation en Libye et d'examiner les prévisions de dépenses révisées qui lui seront présentées.

22. La Cour a présenté des prévisions de dépenses révisées pour la situation en Libye qui correspondent à un montant total de 6,4 millions d'euros.

23. Le Bureau du Procureur propose deux scénarios, susceptibles de déclencher l'ouverture de dépenses de l'ordre de 2,1 millions d'euros et de 1,2 million d'euros. Après avoir examiné les différents éléments, le Comité a retenu cette approche.

24. En ce qui concerne le grand programme III, le Greffe a proposé de retenir un seuil critique de 265 000 euros et demandé des crédits à hauteur de 1,6 million d'euros. Le Comité a relevé que l'activité prévue ne s'étend qu'à un semestre et recommande donc une réduction de 50 % des crédits. Le Comité recommande de fixer le seuil critique déclenchant l'ouverture de crédits à 798 000 euros, et propose un montant de 798 600 euros.

25. Le montant total de crédits requis pour le scénario n° 1, s'il se réalise, représente 3 millions d'euros, qui devront être puisés sur le Fonds en cas d'imprévis.

26. S'agissant du scénario 2 prévoyant des dépenses de l'ordre de 1,2 million d'euros, compte tenu des incertitudes qui demeurent à ce sujet, le Comité estime que cette demande de crédits doit être présentée dans le cadre du budget pour 2013, qui devrait prendre en charge les crédits nécessaires pour 2012. Cela représente par conséquent une réduction globale du budget ordinaire de l'ordre de 4,1 millions d'euros.

27. En ce qui concerne le projet de budget supplémentaire exposé dans le document ICC-ASP/10/10/Add.2, le Comité a étudié les demandes concernant la Côte d'Ivoire et a formulé ses recommandations grand programme par grand programme.

28. Appliquant une méthodologie cohérente pour le reste du budget, le Comité a décidé que les mesures budgétaires communes devaient s'appliquer aux services de consultants (10 %), aux voyages (10 %), aux formations (même niveau qu'en 2011) et aux fournitures et accessoires (même niveau qu'en 2011). Toutefois, le Comité n'a pas appliqué le taux de vacance de 8 % pour les postes d'assistance générale temporaire, mais recommande des réductions plus importantes pour chaque grand programme. Une approche similaire a été retenue pour les services contractuels. De plus, le Comité recommande une réduction de 25 % concernant les frais généraux de fonctionnement.

Grand programme I :

29. Le paragraphe 16 contient une demande d'assistance générale temporaire pour l'équivalent de 36 mois de travail dans la catégorie des administrateurs et de 24 mois de travail dans la catégorie des services généraux. Compte tenu du fait qu'après février, il est prévu que les ressources actuellement utilisées pour la situation au Kenya puissent se libérer et être redistribuées, le Comité estime que l'équivalent de 10 mois de travail des ressources demandées devrait suffire à assurer la célérité de la procédure. Il recommande en conséquence d'approuver une demande de crédits à hauteur de 346 170 euros, amputée d'un montant total de 69 000 euros.

Grand programme II :

30. S'agissant du grand programme II, le Comité a relevé que le paragraphe 24 contenait une demande de ressources supplémentaires pour la Division des enquêtes, à savoir un poste supplémentaire de la classe P-3 et deux postes supplémentaires de la classe P-2, représentant au total 202 700 euros. Le Comité a noté, au paragraphe 86, alinéa c), du projet de budget-programme pour 2012, que le Procureur « prévoit d'absorber les ressources supplémentaires qui se révéleraient nécessaires si la Chambre autorise l'ouverture d'une enquête au sujet de la Côte d'Ivoire ». Dans ces conditions, cette demande de ressources supplémentaires doit être imputée au budget-programme initial, ce qui équivaut à une diminution de 202 700 euros. Tenant compte des recommandations générales concernant

les voyages, services de consultants et services contractuels, le Comité recommande une réduction générale de 233 150 euros.

Grand programme III :

31. S'agissant des paragraphes 35 et 36, le Comité a déjà formulé ses recommandations concernant le redéploiement vers le Siège du personnel de terrain, aux paragraphes 105 et 109 de son rapport. Le Comité relève en outre que ce sont les mêmes ressources décrites aux paragraphes 229 et 230 du projet de budget-programme pour 2012.

32. De plus, les éléments du projet de budget-programme pour 2012 visant à justifier ces postes n'ont pas convaincu le Comité. En conclusion, il recommande que les demandes de postes d'administrateurs et d'agents des services généraux ne soient pas approuvées.

33. S'agissant des postes d'assistance générale temporaire, le grand programme III sollicitait un montant total de 440 400 euros. Le Comité a recommandé une réduction de 50 % totalisant 220 200 euros. Il a relevé que des demandes similaires figuraient au projet de budget pour 2012, ou étaient sans lien direct avec la situation en Côte d'Ivoire, et a donc jugé que la plupart des ressources requises dans le budget supplémentaire pouvaient être couverte par le projet de budget initial.

34. Un montant de 144 600 euros a été demandé au titre des services contractuels. Le Comité recommande une réduction de crédits de 50 % à cet égard, soit 72 300 euros.

35. Selon le Comité, la demande de crédits pour les conseils des victimes, à hauteur de 576 900 euros, est difficilement justifiable, si l'on tient compte du niveau de dépenses approuvé lors des exercices précédents, au cours desquels la Cour n'a jamais eu recours à un montant aussi considérable, et du fait que la Cour a indiqué qu'elle prévoyait, en général, de commencer avec une équipe de conseils pour les victimes, sauf en cas de conflit d'intérêts avéré. Le Comité a constaté en outre qu'une demande de 55 500 euros avait été introduite, pour cette situation, au titre du Bureau du conseil public pour les victimes. Nous recommandons dès lors une réduction de 50 %, soit 288 450 euros au total.

36. Le grand programme III serait en diminution totale de 524 510 euros.

Éléments 2GV

37. En ce qui concerne la présentation de coûts des éléments 2gv, le Comité a relevé, tout en le regrettant, que la Cour n'avait pas respecté le délai de 45 jours prévu par la règle 3.4 du Règlement financier et règles de gestion financière, il espère que cet état de chose ne se reproduira pas.

38. Le Comité a relevé qu'il est proposé, dans le budget supplémentaire, un montant de 904 100 euros pour les éléments 2gv. Compte tenu des informations fournies, selon lesquelles le projet de budget était composé de deux parties : la première concerne les ressources en personnel temporaire pour un montant de 456 300 euros, et la seconde concerne les services contractuels pour un montant de 447 800 euros.

39. Ayant pris note de l'importance de mener à bien ce processus dans les meilleurs délais, le Comité a approuvé les ressources demandées au titre de personnel temporaire.

40. Dans la mesure où il serait possible d'ajuster certaines dépenses du projet de budget relatif aux éléments 2gv, telles que les services contractuels, pour parvenir au montant total de 847 000 euros initialement demandé par le Comité de contrôle, le Comité recommande une réduction arrondie à un montant de 60 000 euros.

Conclusion

41. Le projet de budget supplémentaire dans son ensemble serait en diminution totale de 1,3 million d'euros.

B. Autres questions

42. Le Comité a obtenu des informations sur le processus de sélection et la procédure d'appel d'offres pour la désignation du Commissaire aux comptes. Conformément à son mandat, le Comité recommande à l'Assemblée de nommer le Commissaire aux comptes

proposé et confirme que la procédure a été dûment respectée en tenant compte de la recommandation antérieure concernant l'importance de la rotation du Commissaire aux comptes.

43. Le Comité a également noté avec satisfaction que les résultats des consultations sur les locaux provisoires, à l'occasion desquelles les facilitateurs ont été en mesure d'obtenir la diminution du coût global de la location des locaux provisoires et de préciser à qui incombait la responsabilité des coûts de remise en état.

Madame la Présidente,

44. Avant de terminer, je voudrais adresser au nom du Comité mes remerciements aux représentants de la Cour et à l'ensemble de son personnel avec lesquels le Comité a coopéré cette année. Nous apprécions l'excellente qualité du dialogue entretenu avec la Cour. Je souhaite également remercier M. Renan Villacis et le personnel du Secrétariat de l'Assemblée, qui ont tout mis en œuvre pour fournir des services efficaces au Comité.

45. Je voudrais remercier tous mes collègues du Comité du budget des finances pour la contribution précieuse qu'ils ont apportée au Comité, et je saisis cette occasion pour féliciter les six membres qui viennent d'être élus.

46. Cette session étant la dernière à laquelle je prends part, je tiens à dire que ce fut pour moi un grand honneur d'avoir siégé au Comité depuis sa création. Je suis particulièrement heureux de constater que le Comité constitue maintenant un élément apprécié à sa juste valeur de la gouvernance de la Cour, dans le cadre duquel le dialogue entretenu avec la Cour est productif et repose sur la confiance, et que l'Assemblée prend ses décisions sur la base d'un examen attentif des avis que nous formulons.

Je vous remercie.

* * *